

# Typologie des prestations et des compétences

Version validée par le groupe de pilotage

Type d'aide	Prestations	Financeurs	Compétences ou ressources	Tarif
Aide à la communication	Interprétariat LSF	MES ou Ministère de tutelle	Interprète en français/LSF, posséder les pré-requis nécessaires à la discipline (préparation de l'intervention avec l'enseignant)	Environ 10 000 euros ou 250 heures/an plafond : 45 euros
	Codage LPC	MES ou Ministère de tutelle	Codeur LPC, connaître les pré-requis nécessaires à la discipline (préparation de l'intervention avec l'enseignant)	Environ 10.000 euros ou 250 heures/an plafond : 45 euros
	Transcription écrite simultanée, en lieu et place ou complément du codage ou de l'interprétariat	MES ou Ministère de tutelle	Etre en capacité de transmettre à l'étudiant tous les renseignements donnés par l'enseignant.	MAX : 250 h/an Si aucune autre solution Plafond : 30 euros/h
	Aide à la communication et à la prise de notes pour les étudiants présentant un handicap spécifique entraînant des difficultés de formulation (ex : grand IMC)	MES ou Ministère de tutelle	Assumer un rôle d'interprète ou de médiateur pour faciliter la communication de l'étudiant.	Durée des cours Plafond : 30euros/h
Mise à disposition des contenus des cours	Prise de notes	MES ou Ministère de tutelle	Etre assidu, avoir une écriture aisément compréhensible, tendre à l'exhaustivité, être formé et sensibilisé à la relation d'aide, à la connaissance des handicaps ainsi qu'aux enjeux de la prise de notes. Etudiant de la promotion  Etudiant plus avancé	Indemnité : 9 euros pour 4 h 00  1 Smic chargé pour 1h
	Transcription Braille de Cours ou TD et agrandissements documentation adaptée et autres types d'équipements	MES ou Ministère de tutelle	Transcripteur Braille Transcripteur ou matériel permettant l'édition adaptée, donneur de voix, adaptateur de document	A voir
	Interface*	MES ou Ministère de tutelle	Si diplôme codeur ou interprète Autre situation, diplôme non reconnu	45 euros/h 38 euros/h
Accompagnement pédagogique Sur décision de l'équipe plurielle de l'université	Soutiens pédagogiques et/ou linguistiques	MES ou Ministère de tutelle	Enseignant spécialisé dans la discipline ou étudiant avancé de l'établissement. Posséder un niveau permettant ce soutien, être capable de donner des conseils en méthodologie. Veiller à ne pas remplacer le travail personnel.	Étudiant : 1 Smic horaire/1h max 50 h/an tutorat (étudiant avancé) 2 Smic horaire/h max 50h/ an professeur : 1h équivalent TD max 10 h/an
	Tutorat	EN ou Ministère de tutelle		
	Cours par professeur Reprise de cours	EN ou Ministère de tutelle		

Evaluation et préconisations faites de façon conjointe par l'équipe plurielle universitaire + équipe pluridisciplinaire de la MDPH

# Typologie des prestations et des compétences

Version validée par le groupe de pilotage

Type d'aide	Prestations	Financeurs	Compétences ou ressources	Tarif
Aide à la communication	Interprétariat LSF	MES ou Ministère de tutelle	Interprète en français/LSF, posséder les pré-requis nécessaires à la discipline (préparation de l'intervention avec l'enseignant)	Environ 10 000 euros ou 250 heures/an plafond : 45 euros
	Codage LPC	MES ou Ministère de tutelle	Codeur LPC, connaître les pré-requis nécessaires à la discipline (préparation de l'intervention avec l'enseignant)	Environ 10.000 euros ou 250 heures/an plafond : 45 euros
	Transcription écrite simultanée, en lieu et place ou complément du codage ou de l'interprétariat	MES ou Ministère de tutelle	Etre en capacité de transmettre à l'étudiant tous les renseignements donnés par l'enseignant.	MAX : 250 h/an Si aucune autre solution Plafond : 30 euros/h
	Aide à la communication et à la prise de notes pour les étudiants présentant un handicap spécifique entraînant des difficultés de formulation (ex : grand IMC)	MES ou Ministère de tutelle	Assumer un rôle d'interprète ou de médiateur pour faciliter la communication de l'étudiant.	Durée des cours Plafond : 30euros/h
Mise à disposition des contenus des cours	Prise de notes	MES ou Ministère de tutelle	Etre assidu, avoir une écriture aisément compréhensible, tendre à l'exhaustivité, être formé et sensibilisé à la relation d'aide, à la connaissance des handicaps ainsi qu'aux enjeux de la prise de notes. Etudiant de la promotion	Indemnité : 9 euros pour 4 h 00  1 Smic chargé pour 1h
	Transcription Braille de Cours ou TD et agrandissements documentation adaptée et autres types d'équipements	MES ou Ministère de tutelle	Transcripteur Braille Transcripteur ou matériel permettant l'édition adaptée, donneur de voix, adaptateur de document	A voir
	Interface*	MES ou Ministère de tutelle	Si diplôme codeur ou interprète Autre situation, diplôme non reconnu	45 euros/h 38 euros/h
Accompagnement pédagogique Sur décision de l'équipe plurielle de l'université	Soutiens pédagogiques et/ou linguistiques	MES ou Ministère de tutelle	Enseignant spécialisé dans la discipline ou étudiant avancé de l'établissement. Posséder un niveau permettant ce soutien, être capable de donner des conseils en méthodologie. Veiller à ne pas remplacer le travail personnel.	Étudiant : 1 Smic horaire/1h max 50 h/an tutorat (étudiant avancé) 2 Smic horaire/h max 50h/ an professeur : 1h équivalent TD max 10 h/an
	Tutorat	EN ou Ministère de tutelle		
	Cours par professeur Reprise de cours	EN ou Ministère de tutelle		

Evaluation et préconisations faites de façon conjointe par l'équipe plurielle universitaire + équipe pluridisciplinaire de la MDPH